

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-031
	Séance du : 25/06/2025
Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration	

Le vingt-cinq juin 2025, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Nathalie PIAT, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renauld CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Excusés :

Autres participants : Jean VARELA, Alain PONS DE VINCENT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Béatrice AMAT, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO

Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 23 portant dispositions relatives au personnel ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe,

Fait à Montpellier, le 25 juin 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
23 JUIL. 2025
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.



Annexe 1 -Procès-verbal du 20 mai 2025

Membres du CA :

Présents : Eric Penso (en visio), Renaud Calvat, Tasnime Akbaraly (en visio), Génies Balazun (en visio), Agnès Robin, Michel Roussel, Florence March, Jacky Vilacèque, Marion Brunel, Anne Puccinelli, Marc Daniel (représentant le Préfet), Jacqueline Galabrun-Boulbes (en visio)

Excusés : Xavier Lauch (pouvoir au représentant du Drac), Véronique Brunet (pouvoir à Renaud Calvat)

Invités : Juliana Stoppa, Alain Pons de Vincent, Jean Varela, Stéphane Roquart, Sylvain Biancamaria, Vanessa René-Corail, Béatrice Amat, Nathalie Piat, Caroline Knapp-Luquet

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT

La séance débute à 16h40

23 JUL. 2025

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Ouverture de la séance

Eric Penso ouvre la séance ; il accueille Marion Brunel et Anne Puccinelli, les représentantes du personnel de l'EPCC nouvellement élues.

Ariane Obert présente le budget prévisionnel 2025 rectifié :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il conviendra de présenter une décision modificative au prochain CA de juin pour faire suite à la réévaluation de la programmation artistique et culturelle de l'établissement et à la mise à jour de certains postes liés aux opérations de transferts et de clôture de l'association Le Printemps des Comédiens et de l'EPIC.

Il conviendra également de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget général.

Le budget équilibré en recettes et en dépenses présente un total d'exploitation de **7 010 059€** soit **+ 920 059 €** par rapport au budget primitif voté.

En dépenses, les écarts correspondent d'une part à l'ajustement du budget aux contenus de la programmation artistique et culturelle sur l'exercice et d'autre part à des charges conjoncturelles liées à la clôture de l'EPIC et de l'Association Le Printemps des Comédiens.

La masse salariale globale représente **2 813 K€** de salaires et charges, dont **2 096 K€** sont impartis au fonctionnement de la structure. La masse salariale dédiée au fonctionnement compte ainsi pour **30%** des dépenses globales.

Le programme artistique et culturel s'élève à **2 934K€**, soit 42% des charges.

La programmation des saisons et les festivals (hors festivals accueillis) représente **1 910K€** soit 27% des dépenses.

Enfin, les charges conjoncturelles pèsent à la fois dans le fonctionnement de la structure et dans les charges exceptionnelles qui comprennent également des reports de charges EPIC et des dotations aux amortissements pour un total de **702K€, soit + 423K€**.

Concernant les produits, les subventions d'exploitation s'élèvent à 4 720K€ (67 % du budget) et les ventes (recettes de billetterie, activité de tournée et redevances des festivals) sont de **1 486 K€** (21% du budget total) soit **+ 619 K€**. Une subvention de la Région Occitanie de **90 K€** est par ailleurs fléchée sur le Printemps des Comédiens. Les autres produits, transferts et incorporation du résultat 2024 de l'EPIC comptent pour **587 K€** soit **+ 457 K€**

Pour parvenir à cet équilibre budgétaire, la programmation artistique et culturelle a été redéfinie, avec des arbitrages qui ont conduit à réajuster des manifestations comme Le Printemps des Comédiens et le festival Cinéma sous les étoiles et à annuler Les Nuits d'O et le festival Ekilibr.

L'exercice 2025 se situe dans un contexte exceptionnel de rapprochement des activités de deux structures, l'EPIC et l'Association Le Printemps des Comédiens. Il s'agit du 1^{er} exercice du nouvel EPCC, et à ce titre, il convient de considérer que 2025 est une année singulière qui ne reflète pas encore une pleine activité de l'EPCC.

Des charges conjoncturelles liées à la clôture de l'Association et de l'EPIC, ainsi que les différents transferts en cours pèsent sur l'exercice.

Alain Pons de Vincent précise que le budget artistique est à 1,9 K€ hors tournées et hors festivals accueillis. Les dépenses de personnel représentent actuellement 30% du budget, il estime que ce n'est pas hors norme.

Il travaille avec l'aide du Bureau à faire une projection sur l'année 2026.

Renaud Calvat demande si la facturation du cabinet de conseil est raisonnable.

Alain Pons de Vincent souligne qu'il n'y a pas de dépense supplémentaire en 2025, puisque le cabinet intervient en l'absence d'une direction déléguée.

Tasnime Akbaraly souhaite avoir des informations sur les annulations de la Fête de la Musique et des Nuits d'O ; elle souhaite savoir qui a fait les arbitrages et estime que la façon d'annoncer les annulations a été un peu abrupte.

Elle aurait aimé avoir une discussion en amont afin que la réponse donnée aux groupes de musique soit différente de : « la ville de Montpellier coupe les subventions, il n'y aura donc pas de Fête de la Musique ».

Renaud Calvat rappelle que lorsque les projets ne rentrent pas dans l'épure budgétaire, il faut faire des choix. Il est impossible d'aller au-delà du budget et de plus, il ne faut pas oublier l'inflation.

Il rappelle que la Ville de Montpellier n'a pas coupé les subventions, au contraire c'est une sanctuarisation des subventions.

Il souhaite rappeler une règle de base : le budget et l'orientation budgétaire sont déterminés par le CA mais ensuite ce n'est pas aux élus d'assumer la programmation artistique. Il y a un programmateur et c'est son rôle.

Tasnime Akbaraly estime que c'est un problème de communication.

Alain Pons de Vincent précise que le CA n'a pas la compétence pour définir la programmation mais par contre il est de son rôle d'alerter s'il y a risque de dépassement du budget alloué. Il a travaillé avec Jean Varela en charge de la direction artistique et ensuite la direction de l'EPCC a pris la décision d'annuler les Nuits d'O et la Fête de la Musique. En 2024, les annulations se sont faites en plusieurs temps, nous essayons cette année d'être cohérents et de faire une seule annonce.

Jean Varela souhaite présenter quelques choix stratégiques que nous allons devoir faire :

- Des créations,
- Accompagner des artistes,
- Des partenariats avec d'autres maisons,
- Des productions déléguées,
- Un travail sur la filière,

Il rappelle le succès du « Misanthrope » avec Eric El Mosnino, de Joël Pommerat à l'Opéra Comédie, « Elena » de Myriam Muller...

Le festival Saperlipopette sur deux jours avec des artistes majeurs comme David Lescot, Kader Attou. Nous avons souhaité gommer « le côté kermesse » et nous orienter vers la découverte avec des ateliers du Moco, du cirque, de la danse...).

Nous avons vendu plus de places qu'en 2024 malgré un jour de pluie.

Jean Varela pense que nous devons reconsidérer les annulations de la Fête de la Musique et des Nuits d'O l'année prochaine.

Jean Varela présente la programmation du festival : C'est une épopée poétique et politique.

Il cite rapidement *Coup Fatal*, une création de Julie Deliquet « *La guerre n'a pas un visage de femme* », la reprise emblématique du spectacle d'Alain Platel, *Monde nouveau*, la dernière création de Nathalie Garraud et d'Olivier Saccomano aux 13 vents, l'accueil de William Bettridge à l'Opéra Comédie. Nous retrouverons un fidèle du festival : Julien Gosselin qui nous propose une plongée dans l'univers de Marguerite Duras.

Nous allons renouveler l'expérience de la MacPro avec Julien Bouffier en accueillant plusieurs spectacles au Hangar Théâtre : *De Lumière* avec David Ayala, *Un banquet républicain* sur le plateau de l'amphithéâtre d'O, *Sous les paupières* et *La nuit pour voir*, *Sexual Théâtre* avec Laurent Berger.

Nous avons terminé la programmation de Cinéma sous les étoiles, Audrey Reina nous a proposé une très jolie sélection de films. Cette année, la formule sera simplifiée avec uniquement film et Food trucks.

La « saison d'hiver » : 6 spectacles et 18 représentations :

- Stanislas Nordey à l'Opéra Comédie avec un Feydeau,
- Un partenariat avec Montpellier Danse autour de Sharon Eyal,
- *Boujloud* dans le cadre de la Biennale des arts de la scène en Méditerranée,
- *Mémoire de fille*, notre production déléguée, d'après Annie Ernaux avec Suzanne Debaeque. Plusieurs coproducteurs sont déjà confirmés comme le Théâtre de la Ville, Les Salins, le Théâtre du Luxembourg...),
- Un grand spectacle de cirque avec le retour de Circus Baobab et Yongolély,
- L'accompagnement de la filière cirque avec l'Ecole de Cirque Balthazar,
- Nous terminerons par la pièce d'Isabelle Lafon, *Je pars sans moi*,

Eric Penso propose de passer au vote des délibérations :

Délibération 1 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 mars 2025.

Pas de remarque. Abstention de Marion Brunel et Anne Puccinelli.

Le rapport est adopté.

Délibération 2 : Modalités de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la CAO.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération 3 : Durée des amortissements

Le tableau présenté propose une structuration progressive de l'établissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération 4 : Convention type Cinéma sous les étoiles

Il est proposé d'adopter la conventions type adressée aux 14 communes participantes :

- Vendargues, Cournonsec, Piscine Jean Vivès à Montpellier, Cournonterral, Saint Jean de Védas, Prades le Lez, Montaud, Pérols, Saint Brès, Juvignac, Murviel Lès Montpellier, Jacou, Villeneuve les Maguelone, Lavérune.

Eric Penso précise qu'il veille personnellement à l'équité territoriale d'année en année.

Jacqueline Galabrun-Boulbes affirme que c'est une très belle fête populaire, très appréciée dans les communes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération 5 : Rupture conventionnelle du directeur technique

Alain Pons de Vincent précise que la procédure s'est déroulée normalement. La rupture prendra effet au 1^{er} juillet 2025.

Il y aura dans un premier temps une recomposition de l'équipe technique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération 6 : Mise à disposition temporaire pour les festivals

Nous proposons une convention type pour les 4 festivals accueillis : Montpellier Danse, Les Folies d'O, Arabesques, Festival de Radio France.

La convention précise la mise à disposition gratuite des lieux avec une adaptation variable des frais refacturés en fonction des spécificités de chaque festival (sécurité, billetterie, technique,)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Eric Penso devant quitter le Conseil d'administration, Renaud Calvat prend la présidence. Tasnime Akbaraly doit également quitter la séance.

Renaud Calvat présente le dossier suivant :

Délibération 7 : Mise à disposition gratuite du parking P1 pour les 20 kms de Montpellier le 30 novembre 2025

Les administrateurs ont tous un avis favorable.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération 8 : Tarifs de la saison 2025/2026

Renaud Calvat explique que nous avons simplement réajusté les prix qui n'avaient pas bougé depuis 2 saisons. Une hausse un peu plus importante sera appliquée sur les événements à l'Opéra (+ 6€ pour le plein tarif) pour se rapprocher des tarifs habituellement pratiqués à l'Opéra.

Michel Roussel souhaite corriger deux mentions :

- Les invitations compagnies est le terme utilisé pour les invitations octroyées aux compagnies accueillies.

- Médiateurs et médiatrices et ne pas utiliser l'écriture inclusive.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Renaud Calvat présente la dernière délibération à l'ordre du jour.

Délibération 9 : Désignation d'une personnalité de l'Etat

Nathalie Piat présente la candidature de Mylène Lucas, professionnelle du spectacle vivant maintenant à la retraite.

Il n'y a pas d'objection de la part des administrateurs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de terminer la séance, Jacky Vilacèque souhaite avoir quelques informations sur une possible « réunification nord/sud du Parc du Domaine d'O ».

Renaud Calvat précise qu'il y travaille. Il n'y a pas de refus de principe du département. Il faut voir l'ensemble des problématiques, comme par exemple, l'utilisation du théâtre d'O.

Jacqueline Galabrun-Boulbès souhaite avoir à l'avance, les dates des prochains Conseil d'administration de l'EPCC afin de pouvoir s'organiser.

La séance est levée à 18h15

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
23 JUL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

